MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement de la gendarmerie pour Saint-Pierre-et-Miquelon

# Décision n° 259 du 5 mai 2017 portant attribution, en 2017, de la prime de résultats exceptionnels à titres individuel, collectif et exceptionnel

NOR: INTJ1707274S

Le commandant de la gendarmerie pour Saint-Pierre-et-Miquelon,

Vu le code de la défense;

Vu la loi nº 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure;

Vu le décret n° 2004-1073 du 11 octobre 2004 modifié portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2004 modifié portant application du décret n° 2004-1073 du 11 octobre 2004 modifié portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale,

Décide:

#### Article 1er

Les personnels militaires de la gendarmerie en activité de service dont les listes sont jointes percevront, à titres individuel et exceptionnel, au titre de l'année 2016, une prime de résultats exceptionnels.

#### Article 2

Une prime de 600,00 € (six cents euros) est attribuée, à titre individuel, aux militaires dont la liste figure en annexe I.

#### Article 3

Une prime de 500,00 € (cinq cents euros) est attribuée, à titre individuel, aux militaires dont la liste figure en annexe II.

### Article 4

Une prime de 400,00 € (quatre cents euros) est attribuée, à titre exceptionnel, aux militaires dont la liste figure en annexe III.

#### Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 mai 2017.

Le lieutenant-colonel, commandant la gendarmerie pour Saint-Pierre-et-Miquelon, P. Musset

## ANNEXES

# ANNEXE I

LISTE DES MILITAIRES BÉNÉFICIANT D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS, À TITRE INDIVIDUEL, D'UN MONTANT DE 600,00 € POUR L'ANNÉE 2016

Bénard Jérémy	NIGEND: 204151	NLS: 8054804
Communeau Grégory	NIGEND: 225523	NLS: 8084116
Renaudineau Mikaël	NIGEND: 212605	NLS: 8067307
Renier Emilie	NIGEND: 190676	NLS: 8038984

# ANNEXE II

LISTE DES MILITAIRES BÉNÉFICIANT D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS, À TITRE INDIVIDUEL, D'UN MONTANT DE 500,00 € POUR L'ANNÉE 2016

 Boinon Laurent
 NIGEND: 139046
 NLS: 8000007

 Delhoume Didier
 NIGEND: 134107
 NLS: 5311817

 Dutruel Rodolphe
 NIGEND: 175760
 NLS: 8030646

# ANNEXE III

LISTE DES MILITAIRES BÉNÉFICIANT D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS, À TITRE EXCEPTIONNEL, D'UN MONTANT DE 400,00 € POUR L'ANNÉE 2016

Bastien Jérôme NIGEND: 175757 NLS: 8030654